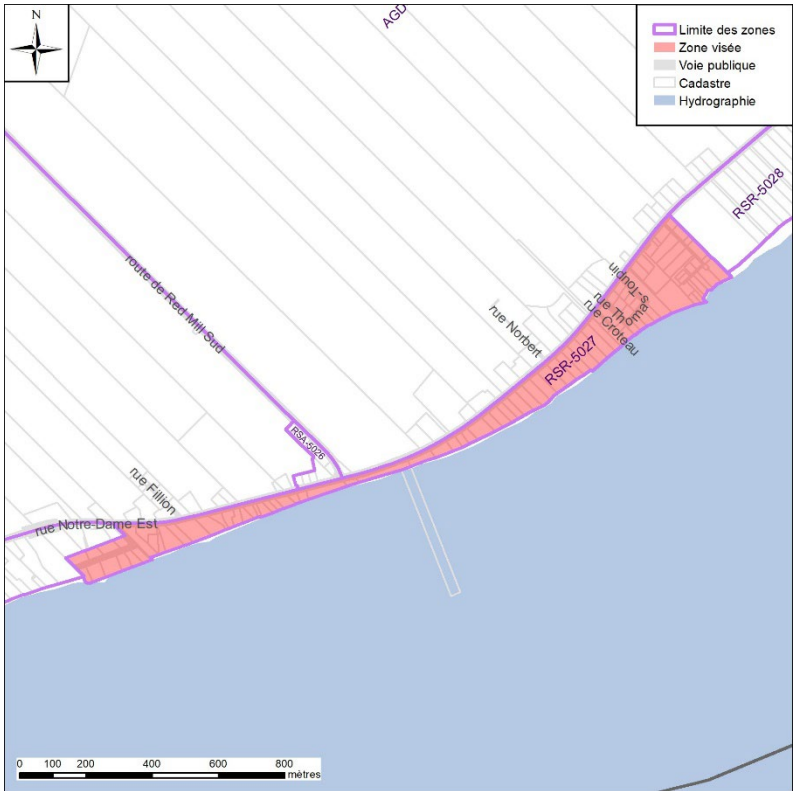


# Document explicatif – Projet d'autorisation d'un projet particulier

## Informations générales

Titre	Autoriser par PPCMOI l'implantation d'un abri d'auto isolé en cour avant sur le lot 2 303 624
Résumé	Le demandeur souhaite pouvoir implanter en cour avant un abri d'auto isolé d'une résidence unifamiliale par le biais d'un PPCMOI. Considérant que l'implantation de ce type de bâtiment accessoire est prohibée dans une cour avant, la demande ne pouvait pas être traitée en dérogation mineure.
Concordance	Non
Date	6 février 2024

## Informations sur les dispositions du règlement

Article(s)	1
District(s)	de Sainte-Marthe
Territoire visé	 <p>La carte illustre le territoire visé, délimité par une ligne violette. Elle montre une zone visée en rose le long d'une voie publique (rue Notre-Dame Est) qui longe un plan d'eau (hydrographie) en bleu. D'autres rues voisines incluent la route de Red Mill Sud, rue Fillion, rue Norbert, rue L'Éclair, rue Thomas, rue O'Grady, et rue St-Joseph. Des zones réglementaires sont indiquées par des codes RSR-5026, RSR-5027, et RSR-5028. Le plan d'eau est étiqueté AGU. Une légende en haut à droite définit les symboles : une ligne violette pour la limite des zones, une zone rose pour la zone visée, une zone grise pour la voie publique, des lignes fines grises pour le cadastre, et une zone bleue pour l'hydrographie. Un échelle de 0 à 800 mètres et un rose des vents sont également présents.</p>

# Document explicatif – Projet d'autorisation d'un projet particulier

Terrain visé	
Photo du terrain	 <p data-bbox="1170 1434 1409 1465">Google Maps 2023</p>
Objet	Autoriser l'implantation d'un abri d'auto isolé en cour avant principale
Approbation référendaire	Susceptible
Pouvoir habilitant LAU	L.A.U., article 113, al. 2, par. 5